

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 15

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 0

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Date de convocation : 09 décembre 2022

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

OBJET : Raccordement à la fibre : augmentation de la part communale

Mme La maire rappelle que, par délibération du 18 février 2014, du 7 janvier 2015 et du 29 mars 2016, les principes financiers d'une coopération CCMP-Communes pour l'installation de la fibre optique dans les foyers, ont été approuvés à l'unanimité, que le montant à charge pour les communes est de 150,00 € par prise installée sur le territoire communal.

Elle rappelle aussi que par délibération du 22 janvier 2019 ce mode de fonctionnement a été reconduit pour tous les nouveaux projets de constructions réalisées à compter de la date de cette délibération.

Suite à l'interpellation des administrés, le coût d'un nouveau branchement par le SIEL-THD42 est un forfait de 1271 €. Elle propose d'augmenter la part communale à 300,00 € pour toute nouvelle construction, il est rappelé que la CCMP prend à sa charge un montant de 350,00.

Le conseil municipal, après délibération, par 8 voix pour, 2 contres et 5 abstentions
DIT que la part communale pour toute nouvelle construction sur la commune sera de 300,00 € à compter de la date de cette délibération et jusqu'en 2025
AUTORISE Madame la Maire à signer les documents utiles à ce projet.

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Nadège Rivoire

